DLP 4-3-64 291893

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ (Tél. 5-17)
(COTE-D'OR, DOUBS, HAUTE-SAONE, JURA, SAONE-ET-LOIRE, TERRITOIRE DE BELFORT)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. 21, route de Seurre - BEAUNE.
C. C. P. : DIJON 3.405-19

ABONNEMENT ANNUEL 15 F

Bulletin n° 42 - MARS 1964 — 3 MARS 1964

VIGNE

NOCTUELLES : Au mois de Septembre 1963, peu de temps avant la vendange, nombreux sont les Viticulteurs ayant constaté des attaques de chenilles de Noctuelles sur feuilles. Dans les secteurs à forte pullulation, les chardons et les mourons étaient entièrement dévorés. Dès à présent surveiller attentivement les bourgeons de la vigne qui risquent de subir des dégâts considérables lors du prochain relèvement de la température.

Les dégâts se présentent sous forme de bourgeons évidés à la manière d'un oeuf à la coque et demandent un examen attentif pour être décelés dès leur apparition.

Traitement à appliquer dès l'apparition des dégâts :

- soit en pulvérisation, à l'aide de D.D.T., à la dose de 600 à 800 grammes de produit commercial par hectolitre d'eau, ou avec le mélange D.D.T. + Lindane, à la dose préconisée par le fabricant ;
- soit par appâts empoisonnés, à base de spn et de H.C.H. (1 Kg de produit actif pour 100 Kgs de son).

L'H.C.H. peut être remplacé par l'Aldrin (2 Kgs de produit actif) ou par le Chlordane (5 Kgs).

Il est nécessaire d'humecter le son. Les appâts sont répandus le soir, à raison de 60 à 80 Kgs à l'hectare, en petits tas, au pied des souches.

REMARQUE : Il existe dans le commerce des granulés prêts à l'emploi et d'épandage très facile au pied des souches.

ARBRES FRUITIERS A NOYAUX

LE MONILIA : Ce champignon attaque en premier lieu les fleurs des abricotiers, pruniers, cerisiers et pêchers dès leur épanouissement. Celles-ci flétrissent et la contamination se poursuit si les conditions sont favorables (hygrométrie élevée) sur les jeunes rameaux feuillés qui se dessèchent à leur tour.

Il est conseillé d'effectuer un premier traitement au stade C (dégagement du calice). Si le temps est humide, un deuxième traitement devra être fait au stade D (pétales visibles). Un troisième traitement pourra s'avérer nécessaire à la chute des pétales, si les conditions météorologiques ont été particulièrement favorables au développement de la maladie.

Pour les deux premiers traitements, on recommande l'application d'un produit cuprique.

Pour les traitements suivants, afin d'éviter les brûlures, on aura intérêt à employer un fongicide du type : Captane, Thirame, Zinèbe ou Zirame.

.../...

p 40

LA CLOQUE DU PECHER : La pénétration des champignons a lieu au stade du débourrement des arbres. Le traitement doit intervenir lorsque les bourgeons sont éclatés : sépales verts visibles. On emploiera de préférence un produit à base de cuivre lequel possède une longue rémanence, ce qui permet de n'effectuer qu'un seul traitement. Cependant, les produits à base de Captane, Zirame, Ferbame, Thirame, association Zirame + Cuivre sont également efficaces vis-à-vis du champignon.

C O L Z A S

GROS CHARANCONS DE LA TIGE DU COLZA : Ces insectes, depuis quelques jours, ont été capturés (panneaux englués) en assez grand nombre dans les cultures de colzas. Des accouplements ont également été observés. L'intensité maximum des pontes correspondra sans doute au début de la montaison, ce qui peut entraîner des dégâts sensibles.

Un traitement insecticide est donc conseillé dès que possible à partir du début de la montaison, avec l'un des produits indiqués dans la liste adressée aux abonnés (Produits pesticides conseillés en 1964).

NOTA : Dans cette liste, il y a lieu d'apporter la modification suivante :

- "Petite altise du colza" : D.D.T. et D.D.D. : au lieu de 60 gr., il faut lire : 600 gr. de matière active à l'hectare en pulvérisation.

CULTURES LEGUMIERES

CHARBON DE L'OIGNON : Chaque année, de graves dégâts dûs à ce champignon sont constatés dans les cultures d'oignons dits de "Mulhouse". La désinfection des graines est indispensable pour éviter ces attaques. Les essais entrepris depuis plusieurs années ont montré que seuls les produits à base de Thirame étaient efficaces et que la dose d'emploi devait être de 80 gr. de matière active par Kg de graines.

Cette maladie sévit également sur les semis de poireaux. L'emploi du Thirame est également recommandé mais les doses doivent être réduites par suite d'effets dépressifs possibles suivant les variétés. Se conformer dans ce cas aux notices des fabricants.

Les Ingénieurs - Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles :

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux :

H. SOULIE.

Imprimerie de la Station de Bourgogne-Franche-Comté.
Le Directeur-Gérant : L. BOUYX.